

**Séance du mardi 13 avril 2021**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/04/21

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Georgette TOUZY

*L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stéphanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

**Représentés :** Stéphanie SALIES, Pierre DUPONT, Cecile ROQUESALANE

**Absents :**

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - saint\_cernin - 2021\_018**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 431 443.80**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	120 043.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	213 170.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>311 400.11</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>431 443.80</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	173 925.21
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	257 518.59
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 13 avril 2021.

PREFECTURE D'AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2021

015-211501754-20210413-2021\_018-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 19/04/2021  
et publication ou notification du 20/04/2021

Le Maire,  
A. DUJOLS



RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2021 015-211501754-20210413-2021_018-DE